

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile Zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 27 juin 2025

ADOPTION COMPTE  
ADMINISTRATIF 2024 DU  
BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept juin à 12h00,  
le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à  
Archamps sous la présidence de Monsieur  
Christian DUPESSEY, Président,  
Convocation du : 20 juin 2025

N° CS2025-32

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN  
Membres présents :

Nombre de délégués  
titulaires en Exercice : 44

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN - M. Hubert BERTRAND - M.  
Max GIRIAT - Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme  
Claire CHUINARD - M. Claude MANILLIER - M. Yves  
CHEMINAL - M. Denis MAIRE - M. Julien  
BOUCHET– M. Gabriel DOUBLET – Mme Nadine  
JACQUIER - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI  
- M. Jean-Luc SOULAT - M. Stéphane VALLI - M.  
Claude THABUIS - M. Sébastien JAVOGUES - M.  
Benjamin VIBERT- M. Eddi ETIENNE -

Nombre de délégués  
Présents : 23  
Pouvoirs : 4

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER suppléant de M. Patrick  
ANTOINE – M. Bernard VUAILLAT suppléant de M.  
Patrice DUNAND – M. Bernard PATRICK suppléant  
de M. Christophe ARMINJON – M. Laurent DUPAIN  
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marc  
MENEGHETTI suppléant de M. Florent BENOIT

• Délégués représentés :

M. Denis LINGLIN donne pouvoir à M. Vincent  
SCATTOLIN - M. Christophe SONGEON donne  
pouvoir à Mme Marie-Pierre BERTHIER - Mme  
Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien  
BOUCHET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir  
à M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués excusés :

M. Denis LINGLIN - Mme Christine DUPENLOUP -  
Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - Mme Annick  
GROSROYAT - Mme Chrystelle BEURRIER - M.

**Christophe SONGEON - M. Daniel RAPHOZ - M. Patrice DUNAND - M. Bernard BOCCARD- M. Christophe ARMINJON - M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Michel MERMIN - M. Patrick ANTOINE - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - Mme Catherine BRUN - M. Pierrick DUCIMETIERE – Mme Carole VINCENT - Mme Isabelle HENNIQUAU- M. Yves MASSAROTTI – M. Cyril DEMOLIS - M. Régis PETIT – Mme Nadine PERINET**

## ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance, présentation est faite du compte administratif 2024 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

€	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 57						
Résultats reportés		1 004 015.78 €		1 183 313.79 €		2 187 329.57 €
Opérations de l'exercice	4 249 073.03 €	4 519 147.76 €	640 305.96 €	137 634.70 €	4 889 378.99 €	4 656 782.46 €
<b>TOTAUX</b>	<b>4 249 073.03 €</b>	<b>5 523 163.54€</b>	<b>640 305.96 €</b>	<b>1 320 948.49 €</b>	<b>4 889 378.99 €</b>	<b>6 844 112.03 €</b>
Résultats de clôture		1 274 090.51 €		680 642.53 €		1 954 733.04 €
Restes à réaliser			1 335 459.66 €		1 335 459.66 €	
Résultats cumulés		1 274 090.51 €	654 817.13€			
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 274 090.51 €</b>	<b>654 817.13 €</b>			<b>619 273.38 €</b>

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à – 232 596.53 € euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2023 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2024 est de 619 273.38 euros.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 02/07/2025

Publié ou notifié le 02/07/2025

Le Secrétaire de séance  
Vincent SCATTOLIN

  


Le Président,  
Christian DUPESSEY

  


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.